

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 5 juin 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 5 juin 2018 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Judith Leblond
Marie-Pierre Lamontagne

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2018.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Présentation du maire concernant les faits saillants du rapport financier 2017 de la Municipalité de Lac-Etchemin et celui du vérificateur externe.
 - 4.2 Autorisation de signature - Entente amendée de retraite progressive avec Mme Jacqueline Ouellet.
 - 4.3 Adjudication du contrat pour services professionnels intégrés en architecture et en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection et de mise aux normes de l'Édifice municipal.
 - 4.4 Adoption du projet de règlement numéro 179-2018 ayant pour objet des travaux de réfection et de mise aux normes de l'Édifice municipal et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 2 293 200 \$ amorti sur une période de vingt(20) ans.
 - 4.5 Reconduction de l'entente au sujet du Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme accès-logis avec la Société d'habitation du Québec et les Résidences et centre communautaire des Etchemins et autorisation de ratification par des signataires - Période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Adjudication du contrat pour la réfection de ponceaux dans le rang du Mont-Original.
 - 5.2 Adjudication du contrat d'achat d'une remorque fermée neuve pour le service incendie.
 - 5.3 Offre de vente de conteneurs de métal à chargement arrière.

5.4 Résolution pour la réalisation des travaux dans le cadre d'une demande d'aide dans le "Programme réhabilitation du réseau routier local - Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)" pour les ponceaux dans le rang du Mont-Original ainsi que des travaux de scellement de fissures dans le 12^e Rang et la route du Sanctuaire - Dossier RIRL- 2017-578.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Autorisation de vente de garage collective sans l'obtention d'un certificat d'autorisation (23, 24 et 25 juin 2018).
- 6.2 Demande de dérogation mineure no. 2018-109 - M. Jacques Leclerc - 316, rue Lafontaine, lot 4 834 946, zone 03-H, à Lac-Etchemin.
- 6.3 Aide financière de 35 336 \$ octroyée au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin en vertu de l'article 92.1 de la loi sur les compétences municipales.
- 6.4 Autorisation de signature - Contrat de services professionnels d'adjointe à l'urbanisme.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Autorisation de signature - Protocole d'entente entre la Municipalité de Lac-Etchemin et l'organisation du "Tournoi de balle molle familial de Lac-Etchemin".
- 7.2 Confirmation de mandats et nominations - Membres du comité de suivi de la Politique culturelle.
- 7.3 Confirmation et acceptation - Embauche d'une aide-monitrice pour le camp de jour - Saison 2018.
- 7.4 Aide financière au comité du Forum Jeunesse pour l'activité « Forum Jeunesse 2018 » le 24 mai 2018 à Lac-Etchemin.
- 7.5 Autorisation de paiement pour la participation d'une équipe représentant la Municipalité de Lac-Etchemin à l'activité des bateaux dragons.
- 7.6 Résolution pour l'avis de correction du permis d'alcool à l'aréna Simon Nolet.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

- a) Aide financière - Défi Beauceron pour les jeunes de l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin.
- b) Participation à la campagne de souscription de « La Fondation du Sanatorium Bégin ».
- c) Aide financière - « Roulons pour les causes - Édition 2018 ».

11.2

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».

134-06-2018

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

135-06-2018

3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2018

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

4.1

PRÉSENTATION DU MAIRE CONCERNANT LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN ET CELUI DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le maire dépose et fait lecture des faits saillants du rapport financier 2017 de la Municipalité de Lac-Etchemin et celui du vérificateur externe.

Le maire informe les gens présents que ces informations seront publiées dans le journal municipal "L'Info du Lac", édition de juin 2018, ainsi que sur le site internet de la municipalité.

136-06-2018

4.2

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AMENDÉE DE RETRAITE PROGRESSIVE AVEC MME JACQUELINE OUELLET

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin paraphe l'entente amendée de retraite progressive à intervenir avec l'employée Mme Jacqueline Ouellet;

QUE le maire, M. Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault soient autorisés à signer l'entente à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Échemin.

Adoptée à l'unanimité.

137-06-2018
4.3

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS INTÉGRÉS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres par avis public pour services professionnels intégrés en architecture et en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection et de mise aux normes de l'Édifice municipal;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 29 mai 2018;

Considérant que le comité de sélection a étudié attentivement les six (6) offres reçues selon les "critères de qualité" et qu'une seule soumission a été jugée non-conforme aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant les offres reçues en conformité aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission, à savoir;

SOUSSIONNAIRE	PRIX FORFAITAIRE (TAXES INCLUSES)
Les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques inc. Saint-Georges	161 194,95 \$
Robitaille Larouche Dery Architectes Lévis	165 564,00 \$
NCube architecture conseil inc. Lévis	190 858,50 \$
Larochelle et Desmeules, Architectes Québec	210 358,28 \$
Moreau Architectes inc. Saint-Georges	220 752,00 \$

Considérant que le comité de sélection recommande l'adjudication du contrat pour services professionnels intégrés en architecture et en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection et de mise aux normes de l'Édifice municipal, au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme "Les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie à la firme "Les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques inc." l'adjudication du contrat pour services professionnels intégrés en architecture et en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection et de mise aux normes de l'Édifice municipal pour un montant 161 194,95 \$ (taxes incluses) et ce en référence aux montants déposés au bordereau de soumission (annexe 5) en date du 29 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité.

138-06-2018
4.4

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 179-2018 AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG

**TERME N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 2 293 200 \$ AMORTI SUR
UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS**

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} mai 2018;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 179-2018 en date du 1^{er} juin 2018;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 179-2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE
ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 179-2018 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

139-06-2018
4.5

**RECONDUCTION DE L'ENTENTE AU SUJET DU PROGRAMME DE
SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈS-
LOGIS AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET LES
RÉSIDENCES ET CENTRE COMMUNAUTAIRE DES ETCHEMINS ET
AUTORISATION DE RATIFICATION PAR DES SIGNATAIRES - PÉRIODE
DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET
ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme son intention de reconduire pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023, l'entente tripartite concernant le programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme Accès-Logis avec la Société d'habitation du Québec (participation 90 % SHQ et 10 % municipalité) et Les Résidences et centre communautaire des Etchemins;

QUE le maire, M. Camil Turmel, et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soient et sont autorisés à signer ladite entente pour/et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

140-06-2018
5.1

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE PONCEAUX
DANS LE RANG DU MONT-ORIGINAL**

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres public concernant le contrat pour la réfection de ponceaux dans le rang du Mont-Original;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le vendredi 1^{er} juin 2018;

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les trois (3) offres reçues selon les conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant les offres reçues en conformité aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission, à savoir;

Compagnie	Prix (taxes incluses)
Construction Abénakis inc. Saint-Georges	214 394,62 \$
Excavation Bolduc inc. La Guadeloupe	261 734,45 \$
Giroux et Lessard Ltée Saint-Georges	332 732,84 \$

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat pour la réfection de ponceaux dans le rang du Mont-Orignal, au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme "Construction Abénakis inc.";

Considérant que ces travaux font partie des travaux à réaliser dans le cadre du "Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)";

Considérant qu'une demande d'aide financière a été adressée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du "Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie à la firme "Construction Abénakis inc." l'adjudication pour le contrat pour la réfection de ponceaux dans le rang du Mont-Orignal pour un montant de 214 394,62 \$/ taxes incluses, conformément aux spécifications décrites au bordereau de soumission, et ce conditionnel à l'obtention de l'aide financière dans le cadre du "Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales";

QUE ces travaux seront financés selon les modalités du "Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales" (75%) et par le fonds général (25%).

Adoptée à l'unanimité.

141-06-2018
5.2

ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉE NEUVE POUR LE SERVICE INCENDIE

Considérant que la municipalité a procédé à une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

Considérant que la municipalité a obtenu une réponse favorable à cette demande au montant de 21 480 \$ pour l'achat d'une remorque fermée;

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de quatre (4) fournisseurs pour la fourniture d'un tel équipement;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture de ladite soumission le 31 mai 2018;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme;

Considérant que le directeur du service incendie a étudié attentivement l'offre reçue selon les "critères de qualité" et qu'elle a été jugée conforme aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant l'offre reçue en conformité aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission, à savoir;

Précisions Provençal inc. 30 716,72 \$ taxes incluses

Considérant que le directeur du service incendie recommande l'adjudication du contrat pour l'achat d'une remorque fermée neuve, au soumissionnaire conforme soit la firme "Précisions Provençal inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie à la firme "Précisions Provençal inc." l'adjudication du contrat pour la fourniture d'une remorque fermée neuve pour le service incendie pour un montant de 30 716,72 \$ (taxes incluses) et ce en référence au montant déposé au bordereau de soumission en date du 30 mai 2018;

QUE l'achat d'une remorque fermée neuve pour le service incendie soit financé par le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier au montant confirmé de 21 480 \$ et le solde résiduel par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

142-06-2018
5.3

OFFRE DE VENTE DE CONTENEURS DE MÉTAL À CHARGEMENT ARRIÈRE

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres par invitation à six (6) soumissionnaires pour procéder à la vente de conteneurs de métal à chargement arrière;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 4 juin 2018;

Considérant qu'une seule offre a été reçue;

Considérant que, suite à l'offre déposée, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

Entreprise	Prix (taxes incluses)
Conciergerie D'Amqui inc. Amqui	3 092,83 \$

Considérant que l'entreprise "Conciergerie D'Amqui inc." a déposé une offre et que celle-ci est jugée trop basse considérant le prix du marché actuel;

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande de rejeter l'offre de vente de conteneurs de métal à chargement arrière de l'entreprise "Conciergerie D'Amqui inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal rejette l'offre de l'entreprise "Conciergerie D'Amqui inc." pour la vente de conteneurs de métal à chargement arrière, celle-ci étant jugée trop basse considérant le prix du marché.

Adoptée à l'unanimité.

143-06-2018

5.4

RÉSOLUTION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AIDE DANS LE "PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET - REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)" POUR LES PONCEAUX DANS LE RANG DU MONT-ORIGINAL AINSI QUE DES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES DANS LE 12^E RANG ET LA ROUTE DU SANCTUAIRE - DOSSIER RIRL-2017-578

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Etchemins a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (ministère);

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin désire présenter une demande d'aide financière au ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

**POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :**

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité.

6.

DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

144-06-2018

6.1

AUTORISATION DE VENTE DE GARAGE COLLECTIVE SANS L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION (23, 24 ET 25 JUIN 2018)

Considérant que l'été est propice à une forte demande de permis de la part des contribuables pour la tenue de vente de garage;

Considérant que, dans le but d'éviter aux contribuables d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention dudit permis, trois (3) journées (23, 24 et 25 juin 2018) seront exceptionnellement réservées pour ce genre de vente et ce sans permis;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte par la présente résolution la tenue d'une vente de

garage collective, les 23, 24 et 25 juin 2018 sur l'ensemble du territoire, sans avoir à se procurer de permis et en cas de pluie, que l'activité ait lieu le 30 juin et les 1^{er} et 2 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité.

145-06-2018
6.2

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2018-109 - M. JACQUES LECLERC - 316, RUE LAFONTAINE, LOT NUMÉRO 4 834 946, ZONE 03-H, À LAC-ETCHEMIN

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2018-109 soumise par M. Jacques Leclerc pour sa propriété du 316, rue Lafontaine, à Lac-Etchemin;

Considérant que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 3.1 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 3.2 (Conditions) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent la dérogation comme étant mineure, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 29 mai 2018;

Considérant que M. Leclerc désire construire une remise isolée complémentaire à sa résidence d'une superficie de 7,4 m² lorsque la norme lui permet au plus une superficie de 4,9 m², soit à 6,3% de la superficie du terrain lorsque la norme prescrite dans le règlement de zonage 62-2006, article 7.2.2.1, est de 6% maximum;

Considérant que M. Leclerc a examiné plusieurs possibilités et que celle-ci est la solution qui lui apporte le moins préjudice;

Considérant que le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que les autres normes en vigueur sont respectées et que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et donné une recommandation FAVORABLE à son acceptation;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018-109 soit et est approuvée par le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

146-06-2018
6.3

AIDE FINANCIÈRE DE 35 336 \$ OCTROYÉE AU CLUB DE GOLF COOPÉRATIF DE LAC-ETCHEMIN EN VERTU DE L'ARTICLE 92.1 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

Étant donné que M. le conseiller Guyda Deblois considère qu'il a directement un intérêt et divulgue la nature générale de cet intérêt à l'effet que ladite aide financière le concerne à titre de président du Club de golf coopératif de Lac-Etchemin, ce dernier se retire de toutes les discussions pour le point 6.3 et

s'abstient de voter sur la présente question soumise au conseil; il quitte donc temporairement la table et la salle des délibérations.

Considérant que la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité d'accorder par résolution une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence, sans égard aux secteurs d'activité admissibles ni aux travaux réalisés ou à l'augmentation des taxes et montants payables à la municipalité (LCM, article 92.1 deuxième paragraphe);

Considérant que la valeur annuelle totale de l'aide qu'une municipalité peut accorder à ce titre ne peut dépasser 250 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière équivalente au versement annuel d'un montant forfaitaire de 11 779 \$ pendant trois (3) ans pour les années 2019, 2020 et 2021 au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin, ceci en tenant compte des considérations ci-haut décrites;

QUE cette aide financière soit accordée en regard **du projet d'amélioration déposé à la Municipalité de Lac-Etchemin le 19 avril 2018, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;**

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier soit et est autorisé à préparer et à signer pour et au nom de la municipalité une entente en ce sens avec les administrateurs autorisés.

Adoptée à l'unanimité.

M. le conseiller Guyda Deblois regagne son siège et participe de nouveau aux débats.

147-06-2018
6.4

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE TRAVAIL ADJOINTE À L'URBANISME ET AUTORISATION DE SIGNER CERTAINS PERMIS POUR L'ANNÉE 2018

Considérant que le directeur Services publics Urbanisme et Environnement a besoin de support au regard de la réception et du traitement des demandes de permis ainsi que pour certains suivis à effectuer en matière d'urbanisme;

Considérant que le coût annuel anticipé pour ce support est de moins de 25 000 \$;

Considérant que la municipalité a obtenu deux (2) offres de service;

Considérant que l'offre la plus avantageuse est celle présentée par Mme Myriam Bourque;

Considérant que Mme Myriam Bourque est disposée à travailler de 2 à 3 jours semaines en tant que travailleur autonome tel que décrit dans le contrat de travail;

Considérant que Mme Myriam Bourque est en formation et à l'essai depuis avril 2018 et qu'elle est maintenant apte à délivrer certains types de permis, entre autres, ceux concernant tous les types de certificats, tel que pour de la rénovation, la coupe d'arbres, travaux dans la rive, usage temporaire, etc.;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal accepte le contrat de travail proposé pour une adjointe à l'urbanisme avec Mme Myriam Bourque pour l'année 2018 et autorise le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, M. Eric Guenette, à signer ledit contrat de travail au nom de la municipalité et en assurer le respect des termes et engagements par les parties;

QUE le Conseil municipal autorise Mme Myriam Bourque à délivrer certains types de permis (tous les types de certificats, tel que pour de la rénovation, la coupe d'arbres, travaux dans la rive, usage temporaire, etc.) sous la supervision de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

Adoptée à l'unanimité.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

148-06-2018
7.1

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN ET L'ORGANISATION DU "TOURNOI DE BALLE MOLLE FAMILIAL DE LAC-ETCHEMIN"

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin et les responsables de l'organisation du "Tournoi de balle molle familial de Lac-Etchemin" ont convenu de la signature d'un protocole d'entente relativement à la tenue de cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les conditions incluses dans le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Lac-Etchemin et l'organisation du "Tournoi de balle molle familial";

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse une contribution financière maximale de 1 000 \$ sur présentation de pièces justificatives et selon les termes prévus au protocole pour une activité de jeux gonflables;

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente proposé.

Adoptée à l'unanimité.

149-06-2018
7.2

CONFIRMATION DE MANDATS ET NOMINATIONS - MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE CULTURELLE

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein du comité de suivi de la Politique culturelle ainsi que la durée de leur mandat :

Membres d'office :

M. Sébastien Ouellet, conseiller municipal;
(Agit comme président (article 11))

M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire;
(Agit comme personne-ressource et secrétaire (article 9 & 10))

Représentants de la population :

Siège no.1	Mme France Tanguay	(juin 2018 à mai 2019);
Siège no.2	M. Michel Vachon	(juin 2018 à mai 2020);

Siège no.3	M. André Turmel	(juin 2018 à mai 2019);
Siège no.4	M. Louis Dion	(juin 2018 à mai 2020);
Siège no.5	Mme Andrée Langlois	(juin 2018 à mai 2019).

Adoptée à l'unanimité.

150-06-2018
7.3

CONFIRMATION ET ACCEPTATION - EMBAUCHE D'UNE AIDE-MONITRICE POUR LE CAMP DE JOUR - SAISON 2018

Considérant qu'après entrevue avec la candidate afin de procéder à son évaluation, le responsable de l'animation loisirs recommande l'engagement de la personne retenue;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le conseil procède à l'engagement de Chloé Roy comme aide-monitrice pour une personne handicapée pour la saison 2018, à savoir Chloé Roy;

QU'une aide financière externe est accordée pour l'engagement de cette aide-monitrice.

Adoptée à l'unanimité.

151-06-2018
7.4

AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ DU FORUM JEUNESSE POUR L'ACTIVITÉ « FORUM JEUNESSE 2018 » LE 24 MAI 2018 À LAC-ETCHEMIN

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 107,49 \$ au comité organisateur du Forum Jeunesse 2018 pour l'activité « FORUM JEUNESSE 2018 » (location de la salle Desjardins au Mont-Orignal) qui s'est tenu à Lac-Etchemin, le 24 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité.

152-06-2018
7.5

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA PARTICIPATION D'UNE ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN À L'ACTIVITÉ DES BATEAUX DRAGONS

Considérant que le Conseil municipal désire que la Municipalité de Lac-Etchemin soit représentée lors de l'activité des bateaux dragons du 14 juillet 2018;

Considérant qu'un montant doit être versé pour assurer la participation de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé par la Municipalité de Lac-Etchemin à titre d'inscription à cette activité;

QUE M. José Poulin, gérant aréna/animation loisirs et sports, soit mandaté pour permettre et favoriser la participation des élus et du personnel municipal à cette activité.

Adoptée à l'unanimité.

153-06-2018
7.6

**RÉSOLUTION POUR L'AVIS DE CORRECTION DU PERMIS D'ALCOOL
À L'ARÉNA SIMON NOLET**

Considérant que des modifications de l'aménagement de l'aréna municipal ne figurent pas au plan détenu par la Régie des alcools, des courses et des jeux et qu'il faut leur fournir un nouveau plan;

Considérant que les administrateurs et le responsable ne figurent pas dans les dossiers de la régie;

Considérant que les endroits pour la consommation d'alcool ne sont pas définis;

**POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET
ET RÉSOLU :**

QU'un plan à jour du bâtiment soit fourni à la régie (annexe A);

QUE les endroits de consommation d'alcool soient définis (annexe B) et transmis à la régie;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin nomme M. José Poulin, gérant aréna/animation loisirs et sports, à agir comme administrateur et responsable dans le dossier de l'aréna Simon Nolet et son traitement auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Adoptée à l'unanimité.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1 Aucun point pour cet item.

154-06-2018
9.

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS
DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et des déboursés directs pour mai 2018 pour la somme de 461 588,38 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 349 326,62 \$ et déboursés directs : 112 261,76 \$" et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

4 mai 2018

Les membres de l'équipe du 80 des Etchemins, ayant contribué à la réalisation du 80 des Etchemins, expriment leur gratitude pour la généreuse collaboration de la municipalité pour la réalisation de cet événement et sont fiers de compter la municipalité parmi ses partenaires et espèrent pouvoir continuer cette belle collaboration à l'avenir.

14 mai 2018

Lettre de remerciements adressée à M. le maire et aux membres du conseil, de la part de la clientèle, de l'équipe de bénévoles, des employées et du conseil d'administration de Nouvel Essor, pour le prêt de la salle du conseil, lors de deux (2) journées, de cueillette et de remise des déclarations d'impôt.

Merci également pour la belle collaboration pour la poursuite de leur mandat, qui est, entre autres, d'aider les gens les plus démunis.

28 mai 2018

Lettre du comité organisateur du Forum Jeunesse qui s'est tenu au Mont-Orignal de Lac-Etchemin, le 24 mai dernier. Il remercie la municipalité pour la contribution au Forum par l'utilisation de la salle du Mont-Orignal.

11. **AFFAIRES NOUVELLES :**

11.1 SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S)

155-06-2018
11.1-a)

AIDE FINANCIÈRE - DÉFI BEAUCERON POUR LES JEUNES DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE LAC-ETCHEMIN

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 776 \$ à titre d'aide financière (48 inscriptions au montant de 12 \$/élève et 8 inscriptions au montant de 25 \$/élève pour les jeunes de Lac-Etchemin) pour l'événement « Défi Beauceron édition 2018 ».

Adoptée à l'unanimité.

156-06-2018
11.1-b)

PARTICIPATION À LA CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION DE "LA FONDATION DU SANATORIUM BÉGIN"

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant annuel de 500 \$ pour les années 2019, 2020 et 2021, dans le cadre de la campagne de souscription de

"la Fondation du Sanatorium Bégin".

Adoptée à l'unanimité.

157-06-2018
11.1-c)

PARTICIPATION FINANCIÈRE - ACTIVITÉ-BÉNÉFICE « JE ROULE POUR LES CAUSES »

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 200 \$ à titre de participation financière pour l'activité-bénéfice 12^e randonnée en moto « Je roule pour les causes » au bénéfice de la Fondation Rêves d'enfants ou Portage, qui se tiendra le 18 août 2018.

Adoptée à l'unanimité.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER